

Règlement intérieur spécifique

Annexe au règlement général de l'établissement

AUTORITÉ : en premier lieu, il convient de rappeler que les étudiants de la filière DNMADe sont soumis au règlement intérieur général de l'établissement, au même titre que tout élève.

PONCTUALITÉ : un niveau de tolérance, ne dépassant pas un seuil de 4, sera automatiquement transformé en heures d'absences (8 retards=1 heure, 12 retards=2 heures, etc.) comptabilisées lors de la validation des ECTS en commission.

RESPECT DU MATÉRIEL : le matériel à disposition (appartenant à la section ou à l'association des étudiants) est un bien collectif à respecter selon des usages appropriés. Il doit être restitué en état et en place. Les salles de travail doivent rester propres. Aucune denrée alimentaire n'y est tolérée. Toute dégradation entraînera a minima la remise en état et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue dans le règlement intérieur.

RESPONSABILITÉ : l'étudiant se porte garant de l'image de l'établissement lors de ses activités extérieures (stages, sorties, workshops, conférences... et également, à l'échelle locale : fréquentation d'établissements publics, communaux, voiries...). Un comportement ou des agissements non conformes impliqueront directement la responsabilité de l'étudiant majeur et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire le règlement intérieur. Nous rappelons également qu'une tenue appropriée à la professionnalisation en cours des étudiants est exigée dans le cadre de la formation.

ASSIDUITÉ : dans le cas où le seuil de 9% d'absence serait atteint, l'étudiant se verrait convoqué par l'établissement. Dès lors, il signerait un contrat d'assiduité faisant preuve de son (ré)engagement et selon l'avis de la commission, il serait alors noté DÉFAILLANT et la commission pédagogique qui reste souveraine* aurait le devoir incontournable de décider du redoublement ou de l'ajournement (...). Dans le cadre des évaluations formatives, lorsqu'un étudiant ne se présente pas ou ne restitue pas la pièce attendue (exemple: un dossier), il appartient à l'enseignant responsable d'en tenir compte (il le spécifiera dans DNMADe++). Si l'étudiant n'a répondu à aucune évaluation pour un EC, l'UE ne pourra être acquise et les ECTS ne pourront être délivrés. L'étudiant sera donc convoqué à une épreuve de rattrapage en fin de période.

J'ai entièrement lu et compris le règlement ci-dessus.

Je mesure que mes éventuelles absences pourraient remettre en cause le déroulement de ma formation voire conduire à mon exclusion.

En tant que personne majeure, je ne souhaite pas tenir informés mes responsables inscrits dans Pronote de mon assiduité.

Si vous êtes encore mineur.e, merci de cocher cette case

Nom, prénom
Date et signature